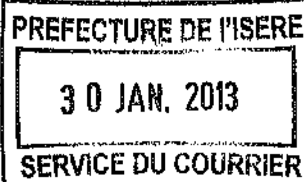
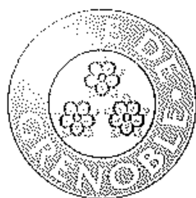




EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE VINGT HUIT JANVIER DEUX MILLE TREIZE, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du ***22 janvier 2013.***

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59
Monsieur Michel DESTOT, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :
M. Michel DESTOT - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT - M. Philippe de LONGEVIALLE - Mme Florence HANFF - Mme Marie-France MONERY - M. Alain PILAUD - Mme Monique VUAILLAT - M. Jacques CHIRON - Mme Eliane BARACETTI - M. Patrice VOIR - M. Paul BRON - M. Georges LACHCAR - M. Olivier NOBLECOURT - Mme Sylvie DRULHON - Mme Laure MASSON - M. Bernard BETTO - Mme Hélène VINCENT - M. Stéphane SIEBERT - Mme Céline DESLATTES - M. Morad BACHIR-CHERIF - Mme Aline BLANC-TAILLEUR - Mme Christine CRIFO - Mme Marie-Christine DABROWSKI - M. Farid DERBAL - M. Jean-Michel DETROYAT - Mme Linda EL HADDAD - M. Pascal GARCIA - M. Stéphane GEMMANI - M. Eric GRASSET - M. Gildas LAERON - M. Jean-Philippe MOTTE - Mme Hakima NECIB - Mme Camille PLET - Mme Ariane SIMIAND - M. Jacques THIAR - M. Henri BAILE - Mme Nathalie BERANGER - Mme Marguerite BON - Mme Bernadette CADOUX - M. Matthieu CHAMUSSY - M. Olivier ROUX - M. Hervé STORNY - M. Olivier BERTRAND - Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Gilles KUNTZ - M. Hakim SABRI.

Absents ayant donné pouvoir :
Mme Marie-Claire NEPI donne pouvoir à Mme Sylvie DRULHON de 17H15 à 21H25
M. Abderrahmane DJELLAL donne pouvoir à M. Jérôme SAFAR de 17H15 à 21H25
Mme Béatrice DOUTRIAUX donne pouvoir à M. Philippe de LONGEVIALLE de 17H15 à 21H25
Mme Bity DIENG donne pouvoir à M. Pascal GARCIA de 17H15 à 21H25
Mme Geneviève FIORASO donne pouvoir à M. Jacques CHIRON de 17H15 à 21H25
Mme Michèle JOSSERAND donne pouvoir à M. Patrice VOIR de 17H15 à 21H25
M. Serge NOCODIE donne pouvoir à Mme Marie-José SALAT de 17H15 à 21H25
Mme Eléonore PERRIER donne pouvoir à Mme Monique VUAILLAT de 17H15 à 21H25
Mme Camille PLET donne pouvoir à Mme Hakima NECIB de 19H30 à 21H25
Mme Ariane SIMIAND donne pouvoir à M. Bernard BETTO de 18H10 à 20H40
M. Fabien de SANS NICOLAS donne pouvoir à M. Olivier ROUX de 17H15 à 21H25
Mme Pascale MODELSKI donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY de 17H15 à 21H25
Mme Gwendoline DELBOS-CORFIELD donne pouvoir à M. Hakim SABRI de 17H15 à 21H25

Secrétaire de séance : Mme Camille PLET.

4 - URBANISME AMENAGEMENT - Bâtiment 17 rue Maurice Gignoux à Grenoble (ex Institut de Géographie Alpine). Mise en oeuvre de la procédure d'abandon manifeste.

URBANISME AMENAGEMENT : Bâtiment 17 rue Maurice Gignoux à Grenoble (ex Institut de Géographie Alpine). Mise en oeuvre de la procédure d'abandon manifeste.

Monsieur Philippe de LONGEVIALLE expose,

Mesdames, Messieurs,

L'ancien bâtiment de l'Institut de Géographie Alpine situé sur les pentes de la Bastille a été acheté par un promoteur privé suite à appel d'offres de l'Etat en 2011.

Depuis, aucun entretien n'a été réalisé et ce bâtiment est laissé à l'abandon. De nombreuses incivilités ont été constatées aux abords et à l'intérieur du bâtiment : poubelles incendiées, débris de verre, tags...
De nombreux riverains ainsi que la direction de l'Institut Dolomieu ont alerté la Ville de Grenoble sur l'état de dégradation de ce lieu et son apparence d'abandon semble favoriser un certains nombres d'actes de vandalisme et des squats qui ont nécessité à plusieurs reprises des interventions de la police municipale et la police nationale.

Plusieurs courriers ont été adressés au propriétaire, et notamment une mise en demeure par courrier recommandé avec accusé de réception, en date du 19 novembre 2012, pour mettre en sécurité le bâtiment.
Toutes ces demandes sont restées sans effet et un constat d'huissier prenant acte de l'état du bâtiment a été rédigé suite à une visite sur place le 9 janvier 2013.

Aujourd'hui, il est nécessaire de faire cesser l'état d'abandon de ce bien et pour cela, le code général des collectivités territoriales prévoit aux articles L2243-1 à 2243-4 que "*lorsque, dans une commune, des immeubles, parties d'immeubles, installations et terrains sans occupant à titre habituel ne sont manifestement plus entretenus, le maire, à la demande du conseil municipal, engage la procédure de déclaration de la parcelle concernée en état d'abandon manifeste*".

L'abandon ne pourra être déclaré qu'après un délai de 6 mois durant lequel différentes démarches doivent être engagées :

- rédaction d'un procès-verbal provisoire constatant l'état d'abandon manifeste, et prescrivant les travaux à engager,
- notification au propriétaire de ce procès-verbal provisoire,
- insertion du PV dans deux journaux,
- affichage du PV pendant 3 mois en mairie.

A l'issue de cette période, il sera constaté soit que le propriétaire a réalisé les travaux prescrits et la procédure cessera, soit que les travaux prescrits n'ont pas été réalisés et le conseil municipal pourra décider de poursuivre la procédure en vue d'une éventuelle expropriation et ce, après rédaction d'un procès verbal définitif.

Ce dossier a été examiné par la commission :
- Vie Urbaine et Développement Durable du 17 janvier 2013

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de déclarer l'immeuble cadastré section AR numéro 12, sis 17 rue Maurice Gignoux en état d'abandon manifeste ;

- de demander à Monsieur le Maire d'engager la procédure d'état d'abandon manifeste prévue aux articles L2243-1 à L2243-4 du code général des collectivités territoriales ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette procédure.

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,
M. Philippe de LONGEVIALLE

Affichée le : 05 FEV. 2013